

**Rapport de la Commission chargée de préavis sur le Préavis
N° 2 - 2017**

au Conseil Communal

sollicitant

un crédit d'études de Fr. 116'000.- pour la participation de la Commune de Prilly au financement de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL), à hauteur de CHF 101'000.-, et du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) à hauteur de Fr. 15'000.-

Au Conseil Communal
de et à
1008 – PRILLY

Prilly, le 18 février 2017

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la Commission

La Commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le mardi 14 février 2017 à Castelmont, de 19h00 à 20h15 dans la composition suivante :

Monsieur Jean Marie Abomo Samba	PLR	confirmé Président
Madame Fanny Emery	Les Verts	
Madame Nicole Genet	PS	rapporteuse
Madame Marianne Seppey	PDC	
Monsieur Fabian Spörri	PLR	
Excusés		
Monsieur Léo Gaillard	PS	
Monsieur Ihsan Kurt, suppléant	PS	
Absent		
Monsieur Philippe Cretegnny	PLR	

La Municipalité est représentée par M. Alain Gilliéron, Municipal, et Mme Amina Ould Henia, Cheffe de service de l'Urbanisme et des Constructions.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

M. Alain Gilliéron nous présente la nouvelle cheffe de l'Urbanisme, entrée en fonction suite au départ en retraite de M. Hasler. Le préavis demande un crédit d'études qui s'inscrit dans la continuité des dix décisions prise par notre Conseil depuis 2004 (tableau p.2 du préavis).

Les frais d'étude se réitèrent, mais les travaux avancent. Par exemple, s'il n'y avait pas les projets d'étude concernant Malley, Prilly n'aurait pu mettre sur pied un tel projet seul. À noter le changement dans la dénomination du SDOL. Les mots « Stratégie et Développement » remplacent les anciens, « Schéma Directeur »... mieux adaptés.

Le tableau en page une rappelle les crédits octroyés au SDOL. Il est intéressant de rappeler que le SDOL a été créé suite à un moratoire de M. Bieler.

Autre particularité : Prilly est la seule commune qui fait partie de deux schémas : le SDOL et le SDNL (qui débute à la Rte de Neuchâtel). Quelques avantages et désavantages qui s'équilibrent. Pour le Nord, le LEB a programmé pour 2024 une grande infrastructure pour faire passer le train en tunnel sous la route au Chasseur. Cela est dans le plan 2020 – 2030.

Sur le chantier 2 (p2 du préavis, projet 2.02.14-6), les Fr. 80500.- ne font pas partie des Fr. 100'466.- : ils sont inclus dans le budget de la Commune comme l'indique l'astérisque.

S'agissant du projet 2.02.15-3, en 2016 nous avons les mandats thématiques suivant : projet d'étude pour les tours de Malley, le site 2000 watts pour les quartiers durables, la charte de durabilité, etc. et en 2017, des études générales pour harmoniser les plans de quartiers, les études de trafic de ces plans, des conventions, des contrats de droits administratifs, des honoraires, la labélisation de sites durables, la mise à jour de la maquette, l'accompagnement du concours Malley Gare, etc. Les sommes mentionnées seront encore avalisées par le Gropil (groupe de pilotage du SDOL) en temps voulu.

Pour Malley, communication et concertation, projet 2.28.01-6, en 2016, les actions suivantes ont été menées : pour la mise en valeur du site, Malley et ses jardins, la Galicienne, des soirées au Théâtre Kléber-Méleau, soirées, balades thématiques, etc. En 2017, deux sujets ressortent dont des projets avec l'EPFL, concernant avec l'exposition de prototypes de construction et d'autres journées alternatives urbaines.

Concernant le projet 0.25.02-6, il y a un groupe de réflexion au sujet du logement (plateforme logement) sous forme d'ateliers à thèmes avec des visites de coopératives de logement en Suisse alémanique et des discussions autour du patrimoine bâti.

Nous avons aussi la promotion de la mobilité douce (projet 5.00.07-2) : cartes de ballades régionales, Cap sur l'Ouest, etc., des jeux développés dans le cadre des Mystères de l'UNIL.

Pour ce qui est du Chantier 6, soit les transports publics, Prilly peut être considérée comme l'une des communes les mieux desservies, surtout lorsqu'il y aura le BHNS et le tram. Ces chantiers demandent une grande concertation. La Commune vient de recevoir le premier document « prise d'acte ». La coordination des chantiers, comprend surtout la

celle de la circulation. La gestion du trafic par caméra devrait en finalité être étendue à toute la région, en plus du trafic autoroutier.

Enfin, le Fonds Wakker (prix Wakker attribué à l'Ouest lausannois pour son futur coordonné) a été mis dans un fonds pour les actions de sensibilisation. Il sera alimenté pour la dernière fois. Ensuite il y aura, dès 2017, une association qui le gèrera, qui sera dotée de Fr. 0.25 par habitant par année. L'idée est de trouver dans l'Ouest Lausannois une action qui mérite un prix. Dossiers non encore déposés.

Les montants accordés ne sont pas remis sans autre au SDOL. De fait, c'est le Gropil qui décide de leur utilisation et qui veille à leur bonne utilisation, appuyé par une commission de gestion. L'administratif est géré par Renens, qui assure aussi le contrôle.

Un point important pour le SDNL, le projet 2b3 : Liaison Nord-Ouest : il s'agit d'essayer de trouver une transversale qui déleste le Chasseur.

Le projet 4b est nouveau : chantier sur l'énergie et le développement durable.

Sur la question d'un commissaire, la Municipalité précise que la part de chaque commune (% arrondi) dépend de la portion des travaux sur le territoire de la dite commune.

En réponse à une autre question, elle mentionne que, pour les montants non utilisés dans l'année, il n'y a pas de report. Si le reliquat est nécessaire l'année suivante, il est ajouté au budget de l'année suivante.

Un commissaire a voulu savoir quelle est la contrepartie visible de notre investissement chaque année et l'avenir de ces deux structures que sont le SDOL et le SDNL ? Pour la Municipalité, la visibilité de notre investissement n'est pas évidente même si elle reste nécessaire. On peut se référer aux différents chantiers de la page 2 du préavis. Une visite des différents chantiers du SDOL serait un plus. Pour l'avenir des deux structures, il est difficile d'en connaître l'issue ou la date de la fin.

Concernant le tableau en page 2 du préavis (colonne N° projet), un commissaire a voulu savoir où étaient passés les chantiers 1 ; 3 ; 4 ? Les chantiers en question ici sont simplement achevés.

L'ensemble des questions étant posé, M. le Président remercie M. Gilliéron et Mme Amina Ould Henia qui quittent la salle.

3. Délibérations et amendements

Il ressort de la discussion que l'on ne peut qu'accepter le préavis. À noter cependant que les membres de la commission sont satisfaits des précisions données. Il est clair que la coordination intercommunale est profitable à tous.

4. Vote final

La Commission passe au vote et c'est à l'unanimité que le préavis est accepté.

La séance est levée à 20h10.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Prilly,

- vu le préavis municipal N° 2-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement mis à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'études de Fr. 116'000.- pour :
 - a) Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) Fr, 101'000.-
Participation aux chantiers d'études
 - b) Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) Fr. 15'000.-
Participation aux chantiers d'études
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par les projets du présent préavis, en vue de leur mise en œuvre ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 10 ans au maximum par la rubrique 420.331 « Urbanisme et constructions » ;
4. de faire figurer sous la rubrique 420.390 « Urbanisme et constructions » les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

Au nom de la Commission

Jean Marie Abomo Samba

Président

Nicole Genet

Rapporteur